Extrait du registre des délibérations

Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN

Séance du 26 Juin 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
005-210500468-20250626-2025113-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/07/2025

Délibération n° **2025-113 R**
Objet : **Convention Commune / lycée Honoré Romane pour l'utilisation de locaux scolaires**

L'an deux mille vingt-cinq, le Vingt Six Juin à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le Treize Juin deux mille vingt-cinq à la Salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Ouria BLANCHET, à l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 19
Nombre de votants : 29

Présents :
Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Madame Audrey CEARD, Madame Ouria BLANCHET, Monsieur Bernard FANTI, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Vincent ESMIEU, Monsieur Gérard MARCELLIN, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Alexandre DIDIER, Monsieur Christian GUENEAU, Madame Barbara GASQUET, Madame Annick BOUISSIERE, Monsieur Robert PELLISSIER, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Monsieur Jean Louis RIFFAUD

Représentés :
Madame Zoïa DEPEILLE donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD
Monsieur Christian COULOUMY donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Wiebke SILVE donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Madame Audrey CEARD
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL
Madame Nathalie BERNARD donne pouvoir à Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA
Monsieur Patrice RENOUF donne pouvoir à Madame Ouria BLANCHET
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Alexandre DIDIER
Madame Véronique CONSTANS donne pouvoir à Monsieur Olivier LEFRANCOIS
Monsieur Pierre BRUYAT donne pouvoir à Monsieur Robert PELLISSIER

Madame le Maire expose que la surveillance des plages du plan d'eau sera, comme la saison précédente, confiée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).
Une convention stipule que le SDIS met à disposition des sapeurs pompiers volontaires pour surveiller les plages et que la Commune s'engage à assurer l'hébergement pour ces personnes.

Elle propose de signer avec le Lycée Honore Romane une convention pour la mise à disposition des locaux scolaires pour la période du 1er juillet au 27 août 2025.

Madame le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'examen par le comité consultatif des sports le 19 mai 2025,

- **Accepte** la proposition,
- **Approuve** la convention Commune/ Lycée Honoré Romane ci-annexée.
- **Autorise** Madame le Maire à signer cette convention,
- **Précise** que la dépense sera prélevée sur le budget 2025.
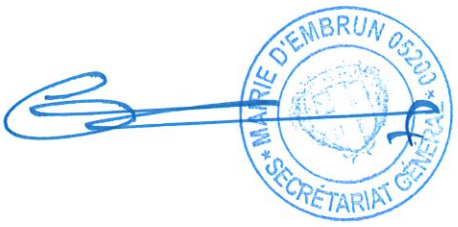
Fait à Embrun,
Le 30 Juin 2025
Madame Le Maire
Chantal EYMEOUD